

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### POINT SUR LA STRATÉGIE VACCINALE DANS L' AISNE

Laon, le 8 février 2021

La campagne vaccinale se poursuit activement dans le département, au rythme des approvisionnements par les industriels du secteur pharmaceutique, qui ont vocation à augmenter et se diversifier.

15 646 injections ont été assurées depuis le début de la campagne de vaccination. 2 581 personnes ont pu bénéficier de deux doses du vaccin Pfizer.

#### Réouverture prochaine des rendez-vous de vaccination

La semaine du 8 février, les rendez-vous de premières injections déjà programmés et les rendez-vous de seconde injection seront honorés.

L'ouverture de nouveaux rendez-vous pour des premières injections en vaccins Pfizer interviendra à compter de la semaine du 15 février. Les rendez-vous de secondes injections continueront également à être assurés.

#### Une allocation exceptionnelle de vaccins Moderna

L'Aisne bénéficiera à compter de la semaine du 8 février d'une nouvelle allocation exceptionnelle de près de 3 000 doses de vaccin Moderna.

Cette nouvelle allocation, plus importante, sera accessible aux habitants des bassins de vie ayant les plus fort taux d'incidence et/ou devant être davantage pris en compte à court terme étant donné leur situation.

Chaque personne prioritaire sera contactée directement par téléphone pour lui proposer un rendez-vous de vaccination.

### **Les premières doses en vaccins AstraZeneca arrivent dans l'Aisne**

3 900 doses du vaccin AstraZeneca sont annoncées dans l'Aisne d'ici à la mi-février. Autorisé par la Haute autorité de santé cette semaine, ce vaccin permettra dans un premier temps de vacciner l'ensemble des professionnels du secteur de la santé ou du médico-social, sapeurs- pompiers et aides à domicile de moins de 65 ans. Ce processus est engagé dès à présent.

À compter de la mi-février, il sera étendu à la population générale âgée de 50 à 65 ans présentant des co-morbidités.

Cette vaccination pourra être ensuite administrée par les médecins libéraux ou les pharmacies, avec un élargissement probable en mars aux personnes âgées de 50 à 66 ans qui ne présentent pas de co-morbidités.

\*

\* \*

**Dans la mesure où la répartition des vaccins entre départements tient compte des caractéristiques démographiques de chaque territoire et où les disponibilités des doses restent contraintes, le Préfet de l'Aisne et l'ARS en appellent à la responsabilité de chacun dans la prise de rendez-vous pour que celle-ci s'effectue dans le centre de vaccination le plus proche du lieu de résidence et en tenant compte du caractère progressif du processus de vaccination, qui ne permet pas de satisfaire immédiatement toutes les attentes.**